

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
CANTON DU TARAVO ORNANO

**Liberté – Egalité – Fraternité**

**MAIRIE DE COTI-CHIAVARI**  
(Code postal 20138)

**Délibération n°14.2021**

**LE MAIRE DE COTI-CHIAVARI**

**SEANCE DU DOUZE AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN**

Le lundi 12 avril 2021 à 14 heures

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

Afférents au Conseil  
Municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Absents : 4  
Qui ont donné pouvoir : 0

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Félix PERETTI, le 1er Adjoint.

Présents : Jean Paul ANTONA, Céline BATTESTI POGGI, François-Joseph FOTI, Olivier FRANCESCHI, René MAILLET, Dominique PELLETIER, Alexandre PERETTI, Félix PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI, Catherine SANSONETTI.

Date de la convocation

02/04/2021

Date d'affichage

14/04/2021

Absents : Henri ANTONA, Jacques ETTORI PERETTI, Lucien LACOMBE, Julien PERETTI

Le quorum est atteint :

oui

non

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.21121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Publication ou notification  
le

Secrétaire(s) de séance : Olivier FRANCESCHI

**Objet de la délibération : Défense des intérêts de la commune s'agissant de l'avis de création de titre de propriété par la Commune de FRASSETO.**

Le Conseil, ouï Monsieur le Président en son exposé, et après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L2132-1 ;

Considérant que par acte notarié reçu le 18 mars 2021 en l'étude de notaire de Maître CESARI, il a été constaté la qualité de propriétaire de la commune de FRASSETO des biens ci-après désignés les parcelles cadastrées Section A numéro 93 (VELACE), 94,95,96 (SAN CHILICU), 97, 98, 99, 100; 101,102, 103,104; 105,106(CIOCCIA), 107,108, H109, 110,111 (RUSTICACCIA), 112 (PERI MOZZI), 121, 122, 123, 124,125 (LAMA), 126, 127 (VALLE DI SPIDALU), 128 (BOJARECCIU) 129 (QUARCIU RUMBOSU) 130, 131, 132 (FILU D ARRIVU) 133 ;134, 135 (AGNONE), 136, 137, ,138 (FRAULACCIA), 139; 140 (ARGIUMELLI), 141 (FAYONU), 142, 143(BITULETTA) 144, 145, 146, 147 (FUSI), 148, 149, 150, 151, 152, 153 (NIALGHI) 154, 155, 156, 158, 159, 160 (VACCILI), 161, 162, 163, 164 (CUNTUGNA); Section B numéro 84,85,86,87,88,89,90,91 (BRACCIA), 110,111,112,113,114, (VADIGONU) 189 (FUATEDA), 279 (ARULA) 452 (PIANU), 457 (PEDACEDU); Section C numéro 38 (CANAPAJOLU) 165, 171 (PLACE DE L'EGLISE), 173 (ORTU DA CHIESA), 353 (CENTU LIRI), 657 (PITRICCIA), 684 (NIEDU); d'une surface totale de 457Ha 28 a 47 ca

**D142021**

Considérant que ces biens sont en réalité la propriété indivise des communes de COTI CHIAVARI et de FRASSETO.

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le maire à défendre les intérêts de la ville dans cette affaire ;

- ✓ Autorise Monsieur le maire à former opposition à l'acte de notoriété acquisitive reçu le 18 mars 2021 en l'étude de notaire de Maître CESARI.
- ✓ Autorise Monsieur le maire à défendre la commune de COTI CHIAVARI en justice dans le cadre d'une éventuelle procédure introduite par la Commune de FRASSETO qui aurait pour objet la contestation de l'opposition à l'acte de notoriété acquisitive et la reconnaissance des titres de propriété sur les parcelles susvisées.

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre, les membres présents.

